



Signataires : Philippe de Rougemont, Cédric Jeanneret, Julien Nicolet-dit-Félix, Antoine Mayerat, Uzma Khamis Vannini, Louise Trottet, Esther Um, Céline Bartolomucci, Angèle-Marie Habiyakare, Pierre Eckert, Dilara Bayrak, Ayari Félix Beltrametti, Sophie Bobillier, Sylvain Thévoz, Nicole Valiquer Grecuccio, Grégoire Carasso, Isabel Jan-Hess, Caroline Renold

Date de dépôt : 26 juin 2026

Proposition de motion

Canicules : un peu de fraîcheur dans un monde qui s'embrase

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'épisode de canicule de mai-juin 2026 qui établit des records de température toujours plus fréquents, plus précoces et qui sont amenés à se répéter¹ ;
- que le service du médecin cantonal a activé les plans communaux et institutionnels afin de convoquer la cellule canicule² ;
- le fait que Genève n'a pas finalisé sa loi climat ;
- les scénarios climatiques réalisés par MétéoSuisse en 2025³ prévoyant une augmentation des températures estivales entre 2,3 et 4,4 °C (hors canicules) vers 2060 ;
- la vulnérabilité des personnes aux épisodes de canicules, notamment les personnes âgées mais aussi les enfants en bas âge et les personnes travaillant à l'extérieur ;

¹ <https://www.meteosuisse.admin.ch/portrait/meteosuisse-blog/fr/2026/06/analyse-de-la-canicule-actuelle.html>

² <https://www.ge.ch/document/service-du-medecin-cantonal-active-plans-communaux-institutionnels-convoque-cellule-canicule>

³ <https://www.meteosuisse.admin.ch/climat/changement-climatique/les-scenarios-climatiques-suisses.html>

- la présence d'îlots de chaleur urbains amplifiés par la multiplication des climatiseurs portables individuels ;
- la part importante du parc immobilier n'étant pas conçue pour des chaleurs croissantes et n'étant pas protégée du rayonnement solaire, leurs températures intérieures destinées à devenir de plus en plus insupportables dans les décennies à venir, si rien n'est entrepris avant ;
- l'étude de la HES de Lucerne prévoyant qu'à l'avenir les habitants et usagers dépenseront plus pour rafraîchir leurs logements ou locaux d'activités que pour les chauffer⁴ ;
- l'expérience en réglementation cantonale et en subventionnements mis en place pour mener le domaine bâti à Genève – public et privé – à un haut degré tant de confort thermique que de performance énergétique *pour la période hivernale* ;
- l'absence d'une telle réglementation et de subventions pour mener ce domaine bâti vers un haut degré tant de confort thermique que de performance énergétique *pour la période estivale* ;
- l'existence d'une norme de confort thermique adaptatif (SIA 180 : 2014) servant de base pour déterminer l'habitabilité d'un bâtiment en période estivale pour protéger la santé et le bien-être des résidents vulnérables au stress thermique lors des étés de plus en plus chauds,

invite le Conseil d'Etat

- à légiférer sur la performance énergétique des bâtiments en période estivale (indice de dépense de froid IDF), de la même manière qu'il l'a déjà fait pour la période hivernale (indice de dépense de chaleur IDC et seuils à respecter), de façon à ce que tous les locaux – en commençant avec ceux qui se réchauffent le plus – servant au séjour des personnes (logements, bureaux, écoles, etc.) offrent un standard de confort thermique SIA 180 en période de canicule sans reporter sur les seuls occupants toutes les surcharges pourtant évitables (frais de climatisation) ;
- à mettre en place un mécanisme de subvention ou tout autre type d'incitation accélérant la mise en conformité par le propriétaire aux standards de confort thermique, par la mise en œuvre de dispositifs passifs protégeant les locaux de l'accumulation de chaleur et facilitant l'évacuation de chaleur la nuit ;

⁴ https://www.energieagentur-sg.ch/demandit/files/M_BA650995FEF8076B577/dms/File/200826_Referat_Settembrini.pdf

- sans reporter la responsabilité sur les occupants, à mener des campagnes d'information à destination de la population sur de bonnes pratiques liées au confort thermique (fermeture de fenêtres en début de matinée, ventilation nocturne *freecooling*, équipement en appareils de rafraîchissement personnels économes à l'usage : rafraîchisseurs adiabatiques, brasseurs d'air plafonniers, etc.) ;
- à accélérer la création et à faciliter l'accès aux espaces de fraîcheur publics : îlots de fraîcheur végétalisés, points d'eau, lieux exposés aux courants d'air, valorisation de locaux rafraîchis non occupés, etc. ;
- à veiller à ce que les installations de climatisation mobiles soient installées de manière à garantir un fonctionnement optimal (éviter les tuyaux passant par des portes ouvertes, etc.).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Canicules en hausse

Les résultats d'études scientifiques récentes⁵ montrent que la mortalité due aux canicules dépend non seulement des températures maximales quotidiennes, mais aussi des températures nocturnes. En outre, même des périodes de canicule courtes mais intenses ont un impact sur la santé humaine.

Echec de la prévention, pour l'instant

Les collectivités n'ont pas réussi à agir pour contenir leurs émissions de gaz à effet de serre. Elles n'ont pas non plus suffisamment adapté leur environnement pour éviter les îlots de chaleur, par exemple en réduisant fortement la présence de voitures qui sont assimilables à des radiateurs à 90 °C circulant partout dans les quartiers denses. Le réchauffement climatique se poursuit, et ses effets se déploient. Les épisodes caniculaires se multiplient dans la zone climatique où Genève se trouve, la Suisse subit un réchauffement deux fois plus intense que dans la moyenne mondiale⁶.

Climatisation, panacée ?

Les canicules sont tragiquement vouées à se multiplier et à s'intensifier. Résultat : les habitants et les usagers se voient contraints de s'équiper en climatiseurs. La température du local équipé diminue alors fortement, mais de l'air chaud est rejeté à l'extérieur, aggravant l'îlot de chaleur du voisinage immédiat. En parallèle, les fuites inévitables de gaz réfrigérant fluoré se multiplient (nécessitant des recharges régulières), les charges d'électricité augmentent et c'est l'habitant qui passe à la caisse. La climatisation est donc une solution efficace sur le court terme, elle représente un succès commercial, mais elle ne représente pas l'alpha et l'oméga du confort thermique. Des méthodes préventives permettent d'éviter ou de réduire

⁵ <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC7615730/>
<https://www.unige.ch/medecine/faculteetcite/media/la-canicule-de-2022-a-ete-particulierement-meurtriere>
<https://www.minergie.ch/media/publication-minergie-protection-thermique-estivale.pdf>

⁶ https://www.letemps.ch/suisse/protection-du-climat-en-suisse-les-leviers-existent-mais-il-faut-agir-vite-avertissent-les-scientifiques?srsId=AfmBOoq0S6qL2FhLm77Z-eMwG_mQH4mPRIHJV2WrFYtvNOZ_FWWXn-Rg

l'usage des climatiseurs, cette motion vise cet objectif : un confort thermique optimal avec un équilibre entre méthodes préventives passives et méthodes mécaniques actives.

Prévenir

Nous sommes entrés dans l'ère où réduire nos émissions de gaz à effet de serre ne suffit pas, l'adaptation de nos infrastructures et de nos modes de vie devenant tout aussi indispensable. Plus les locaux seront adaptés à un climat chaud, moins leurs usagers devront avoir recours à des climatiseurs, à leur effet délétère sur le voisinage, à leur coût d'achat et de fonctionnement.

Nous héritons d'un domaine bâti, servant à l'habitat ou aux activités, qui n'a pas été pensé pour protéger ses usagers du réchauffement climatique. Pourtant, les dispositifs de protection solaire et d'évacuation de la chaleur, bien que peu installés en Suisse, sont bien connus et documentés dans des zones climatiques tropicales.

Norme de confort thermique estival

La Suisse est pourvue d'une norme de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA 180) qui, si elle était largement appliquée, assurerait un confort thermique pour les habitants et usagers des locaux en période de canicule. Les installations que cette norme prévoit réduisent les surchauffes et maintiennent une température ambiante agréable (généralement entre 22 °C et 26,5 °C) sans nécessiter de climatisation active.

L'architecture préventive dite aussi passive décrit une approche de l'architecture qui vise à garantir que les constructions soient adaptées aux scénarios climatiques futurs et assurent leur habitabilité en été malgré ce réchauffement, tout en ne requérant pas, ou le moins possible, de climatisation. De nombreuses techniques entrent donc dans cette catégorie, lors de la conception de bâtiments neufs ou lors de leur rénovation.

Outils de la prévention

La norme SIA 180, intégrée dans le règlement d'application de la loi sur l'énergie, s'applique lors de la *conception de bâtiments* et lors de *travaux de rénovation*.

Lors de la conception : orientation optimale du bâtiment par rapport au parcours du soleil là où c'est possible, installation de dalles thermoactives ou de **parois actives couplées aux RTS (circulation d'eau du lac)**, aménagement de parois propices à la ventilation traversante horizontale

naturelle (sur un étage) et verticale (utilisant l'escalier pour la convection), choix de matériaux et de vitrage optimaux, climatisation adiabatique et ventilation naturelle (façades à double peau, puits canadiens).

Lors de la rénovation : renforcement de l'isolation en toiture avec ajout si possible d'un matériau à forte inertie thermique, mise en place d'ouvertures permettant l'aération nocturne dans les chambres sans risque d'intrusion ni d'infiltration d'eau, pose de protections contre la chaleur solaire (auvents, balcons filants, marquises, stores efficaces et autres dispositifs de protection solaire), pose de protections solaires (pellicules solaires, toits verts) et, parce que ces bâtiments n'ont pas été conçus à l'origine pour un climat réchauffé, installation de brasseurs d'air (ventilateurs plafonniers) très efficaces pour améliorer le ressenti thermique, peu bruyants et faiblement consommateurs d'électricité, largement déployés dans de nombreuses régions du monde, mais négligés en Suisse jusqu'à présent, etc.

Accélérer le déploiement

Etant donné le taux de rénovation extrêmement bas (1%) du domaine bâti genevois, cela prendra des décennies pour que tous les locaux soient adaptés, si rien n'est entrepris. C'est pourquoi la présente motion demande que le train de rénovations en cours pour adapter les bâtiments à la période hivernale (isolation thermique) déclenche en même temps des interventions pour protéger – en été – les usagers contre le rayonnement solaire et favoriser le *freecooling*. Pour que la norme de confort thermique estival ne s'applique pas uniquement en cas de demandes d'autorisations pour constructions ou rénovations. Afin qu'il n'y ait plus de bouilloires thermiques en été dans notre canton, pour le bien-être et pour la santé de la population en période de canicule.

Parce que les enjeux de rafraîchissement sont appelés à devenir aussi importants que ceux liés au chauffage des bâtiments, pour ne pas reporter la charge de rendre les bâtiments habitables en période de canicule aux seuls usagers qui se voient contraints de s'équiper en climatiseurs, nous vous remercions, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion⁷.

⁷ Cette motion se base notamment sur les réflexions de l'association genevoise Noé21 recueillies dans son étude *Canicules Architecture Préventive 2060 – CAP60* : <https://noe21.org/wp-content/uploads/2024-projet-CAP60.pdf>